



mairie
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 Novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 2^{ème} Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3^{ème} Adjointe, Pascal PRIGENT, 4^{ème} Adjoint, Magali BODEREAU, 5^{ème} Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Xavier DUAULT, Sylvie LE CARVENNEC, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE CANT, Briec CALVARY, Pauline UNVOAS, Alain BROCHEN, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN

Procurations : Catherine DENIS à Maurice OFFRET, Jérémie LE BARON à Mathieu ROUSSEL, Christelle LURON à Didier NEVEUX,

Absents :

Date de convocation : 9 Novembre 2024

Secrétaire de séance : Lydie LE FLOCH

Objet : Décision modificative fonctionnement

Monsieur Le Maire informe que l'année du budget arrive à sa fin et qu'il est nécessaire d'ajuster certains articles du budget pour les dépenses restantes :

- Personnel : mi-temps thérapeutique d'un agent non prévu depuis le 1^{er} septembre 2024, agents recrutés pour le 11 novembre en supplément de 2023
- Charges à caractère général : augmentation du dégrèvement des jeunes agriculteurs
- Charges exceptionnelles : augmentation de la subvention au CCAS
- Charges financières : Intérêts sur déblocage de ligne de trésorerie

Monsieur Le maire propose de ne pas augmenter le budget de fonctionnement soit 1 591 431.49 € mais de transférer des crédits des dépenses de fonctionnement non utilisés à certains articles pour abonder les articles de dépenses concernés par les augmentations

Il propose la décision modificative comme suit :



mairie
ti ker

202411-09 « après retrait de la délibération erronée »

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le

ID : 022-212200349-20241121-20241109-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP VOTE	DM	BP+DM
CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL		480 254 €	-11 270 €	468 984 €
Article 60631	Fournitures entretien	12 000 €	-600 €	11 400 €
Article 614	Charges de copropriété	11 500 €	-3 200 €	8 300 €
Article 615221	Entretien bâtiments publics	15 000 €	-4 470 €	10 530 €
Article 615228	Entretien sur autres bâtiments	5 000 €	-3 000 €	2 000 €
CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL		744 200.50 €	8 000 €	752 200.50 €
Article 6411	Personnel titulaire	412 000 €	5 000 €	417 000 €
Article 6413	Personnel non titulaire	67 000 €	2 500 €	69 500 €
Article 6470	Autres charges sociales	15 000 €	500 €	15 500 €
CHAPITRE 014 – ATTENUATION DE PRODUITS				
7391111	Dégrèvement TFNB	1500 €	600 €	2100 €
65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES		110 746.05 €	1250 €	111 956.05 €
65736211	Subvention CCAS	6732 €	1250 €	7982 €
66-CHARGES FINANCIERES		30 792.27 €	1420 €	30 159.93 €
6618	Intérêts sur autres dettes	0	1 200 €	1 200 €
6688	Autres charges financières	800 €	220 €	1 020 €

Le Conseil Municipal :

Vu l'évolution des charges de fonctionnement qui n'était pas prévu au budget primitif

Considérant la nécessité d'augmenter les crédits de certains articles afin de clôturer le budget dans de bonnes conditions financières

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** la décision modificative en fonctionnement ci-dessus
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à passer toutes les écritures comptables nécessaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative en fonctionnement ci-dessus
- **Autorise** Monsieur Le Maire à passer toutes les écritures comptables nécessaires

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Lydie LE FLOCH



Le Maire,

Maurice OFFRET

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A Cavan, le 21/11/2024
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 18
 Nombre de suffrages exprimés : 19
 VOTES : Pour : 19
 Contre :
 Abstention :






Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Cavan, le 21/11/2024

Date de convocation : 09/11/2024

Les membres du Conseil Municipal,

Maurice OFFRET, Maire	
Catherine DENIS, 1ère adjointe au Maire	Rouvé de Maurice Offret 
Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint au Maire	
Lydie LE FLOCH, 3ème Adointe au Maire	
Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint au Maire	
Magali BODEREAU, 5ème Adjointe au Maire	
Jean-Paul LE CANN, Conseiller Municipal	
Xavier DUAULT, Conseiller Municipal	
Mathieu ROUSSEL, Conseiller Municipal	
Jérémie LE BARON, Conseiller Municipal	Rouvé de Mathieu Roussel. 
Gaëlle LE CANT, Conseillère Municipal	
Sylvie LE CARVENNEC, Conseillère Municipale	
Pauline UNVOAS, Conseillère Municipale	

ARRETE ET SIGNATURES

Alain BROCHEN, Conseiller Municipal	
Didier NEVEUX, Conseiller Municipal	
Sébastien MORVAN, Conseiller Municipal	
Emmanuelle DAVAÏ, Conseillère Municipale	
Brieuc CALVARY, Conseiller Municipal	
Christelle LURON, Conseillère Municipale	Passer à Didier Neveux.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Cavan, le

 Le Maire

Yannick OBARET